**Permis de séjour permanent - le conjoint d'un citoyen polonais**

**Documents typiques prouvant les circonstances spécifiées dans la demande :**

Remarque : Joindre les documents suivants à la demande lors de sa déposition peut limiter le nombre de correspondances administratives et réduire le temps de règlement.

1. Copie actuel de l'acte de mariage (délivré au plus tôt trois mois avant la demande)
2. Copie de la carte d'identité du conjoint (l'original pour vérification)
3. Documents confirmant que le séjour sur le territoire polonais était continu ou documents attestant la cause de l'interruption de séjour.

Remarque: Dans la procédure concernant l'octroi d'un permis de séjour permanent, l'autorité qui exécute la procédure est obligée de déterminer si le mariage a été conclu dans le but de contourner la loi sur les étrangers. En cas de besoin d'explication ou de clarifications des preuves possédées par l'autorité dans le dossier au cours de la procédure, l'étranger peut être appelé à fournir d'autres documents ou à témoigner des circonstances confirmant, visées par la demande et les circonstances relatives au mariage.